tine, au Haras de Blingel; 5e, *Vif-argent*, à M. A. de Wazière; 6e, *Polisson*, à M. A. Hochart; 7e, *Major*, à M. A. Hochart; 8e, *Bastion*, au Haras de Blingel; 9e *Voltigeur*, au Haras de Blingel; 10e, *Bréveau*, à M. Félix Fiévet.

2e Catégorie : *Chevaux de traits.* — Mêmes prix que pour la 1re catégorie.

1er prix, *Conquérant*, à M. Le Gentil; 2e, *Mousquetaire*, à M. A. de Wazière; 3e *Syrène*, à M. J. Replin; 4e, *Brillant*, à M. Félix Fievet; 5e, *Clarinette*, à M. A. M. J. Replin; 6e, *Pharaon*, à M. Le Gentil ; 7e, *Loup Garou*, à M. A. de Wazière ; 8e, *Gamin*, à M. Félix Fiévet ; 9e, *Cadet*, à M. Marescaux ; 10e, *Coquet*, à M. Bailly-Lelong.

Concours d'équipages et chevaux de ma ferme. (Sans condition d'âge ni de provenance.) *Chevaux attelés seuls.* — 1er prix, 200 francs offerts par la Compagnie d'assurances *La Précoyance* et 15 fr. à l'écurie; 2e prix, Une médaille vermeil et 10 fr. à l'écurie; 3e et 4e prix, Une médaille argent et 10 fr. à l'écurie; 5e et 6e prix, Une médaille argent et 5 fr. à l'écurie; 7e, 8e, 9e et 10e prix, Flots de rubans.

Ce concours a été très intéressant.

1er prix : *Le Major*, à M. Edouard Ribaucourt; 2e, *Sunday*, à M. Ed. Ternynck; 3e, *Lincoln*, à M. Albert Pavelet; 4e, *Heigelt*, à M. Prosper Deroide; 5e, *Gamin*, à M. Alexandre Vinchon; 6e, N..., à M. J. de Bien; 7e, N..., à M. J. Dassonville; 8e, N..., à M. J. de Bien; 9e, *Suzette*, à M. J. Guernoupret.

Courses au galop. — *Sauts d'obstacles.* — Il y avait 8 obstacles de 0.80 de hauteur (pas de rivière), pour chevaux n'ayant pas gagné de prix depuis le 1er janvier 1893. La barre et le mur ont été élevés de 1 mètre pour les chevaux ayant gagné un ou plusieurs prix depuis le 1er janvier 1893. (Chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, culotte, bottes, et chapeau à haute forme). — Poids minimum : 72 kilogs. — Durée de l'épreuve : 2 minutes 30 secondes.

1er et 2e prix, un objet d'art; 3e prix, une médaille vermeil; 4e et 5e prix, une médaille argent; 6e, 7e et 8e prix, flots de rubans.

Il était 5 heures 1/2 quand ces courses ont commencé. Tous les chevaux ont sauté les obstacles aux applaudissements de la foule; cependant, à la dernière course, le cheval de M. Edouard Ribaucourt, *Sourire*, monté par le propriétaire lui-même, a renversé un obstacle au premier tour. M. Ribaucourt a, dès lors, renoncé à la course.

1er prix : *Ma Cousine*, à M. A. D.; 2e, *Lord Harry*, à M. Edouard Ribaucourt ; 3e, *Sophia*, à M. Auguste Carrois ; 4e, *Blarreau*, à M. Georges Caullet ; 5e, *Sans Culotte*, à M. Dorchis ; 6e, *Mon Cousin*, à M. Dorchis ; 7e, *Sparkling*, à M. J. de Bien ; 8e, *Cérès*, à M. E. Joinville; 9e, *Hirondelle*, à M. Ed. Fiévet; 10e, *As-tu-soif*, à M. C. Fauville.

Ces courses terminées, les vainqueurs se sont rangés, à cheval, devant la tribune du jury, et ont reçu leurs prix. A six heures, le concours a pris fin. Pendant toute la journée, l'excellente *Grande-Fanfare* de Roubaix s'est fait entendre.

Les écoles communales de la rue du Général Chanzy. — *Le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Roubaix devant ses électeurs.* — Les écoles communales de garçons et de filles de la rue du Général-Chanzy, généralement connues sous le nom d'écoles protestantes, ont leur histoire spéciale au milieu de nos établissements municipaux d'enseignement.

Nous allons essayer de la résumer, pour éditer complètement nos lecteurs sur l'intéressante question dont nous avons déjà dit quelques mots, dans notre article portant la date du mercredi 20 juin.

Le 18 avril 1863, par acte passé devant Me Coltigny, notaire à Roubaix, M. Isaac Holden-Crothers, le grand industriel de Croix, se rendait acquéreur d'une parcelle de terrain, à l'extrémité de la rue de la Promenade (la rue Chanzy actuelle) ; il y faisait élever un bâtiment pour une école de filles du culte protestant.

Un peu plus tard, cette école devenait mixte, par un emplacement réservé aux garçons. A la suite de l'acquisition d'un terrain contigu, faite par M. Isaac Holden, aux termes d'un acte passé devant Me Duchange, le 12 juillet 1869, de nouvelles constructions, exclusivement destinées aux garçons, s'ajoutaient aux premières.

A la date du 12 mai 1872, par un troisième acte notarié, passé en l'étude de Me Dutholt, le propriétaire faisait don de tous les immeubles au Consistoire protestant de Lille, en prenant le soin de faire mentionner, au paragraphe 4 de cette pièce authentique, que les locaux conserveraient leur première destination. Le président du Consistoire accepta la donation, avec la condition expresse qui y était attachée, et le 21 mars 1874, un décret du Président de la République ratifia la situation ainsi modifiée.

Nous devons dire de suite qu'une annexe à l'acte dont il s'agit céda ultérieurement, à titre gracieux, les écoles à la Ville de Roubaix, en lui imposant, pour seule et unique clause, « leur bon état d'entretien » ; elles devinrent, dès ce moment, communales, à proprement parler, et perdirent leur caractère confessionnel.

L'Eglise réformée de Roubaix, émanation du Consistoire, laissa en conséquence tous les frais de l'enseignement à la caisse municipale. Vers 1880, le Conseil presbytéral, jugeant qu'il y avait lieu, pour ses besoins, de soulever une question de location, à ajouter aux charges de la Ville, s'enhardit à la présenter une première fois à la municipalité alors aux affaires.

Celle-ci lui opposa carrément une fin de non-recevoir basée sur son exécution rigoureuse du contrat. En 1885, la même prétention fut, mais sans plus de succès, élevée par le Conseil presbytéral, et renouvelée aussi inutilement en 1892 et en 1893. Cette assemblée crut devoir, devant ces échecs successifs, reprendre sous une autre forme, avec l'Administration municipale, les pourparlers interrompus, et son bureau proposa de demander à la Ville la restitution des locaux, pour en tirer parti à son corps défendant.

Il rencontra cette fois dans son sein une minorité de résistance, qui ne paraissait pas du tout disposée à pousser les choses à une semblable extrémité. La majorité du Conseil presbytéral, rendue prudente par cette opposition de plusieurs de ses membres, décida d'en appeler au verdict des électeurs.

On nous permettra d'établir ici une parenthèse : le corps électoral, qui nomme les membres du Conseil presbytéral, se compose de membres actifs de l'Eglise, de nationalité française, âgés de trente ans au moins, et inscrits, à leur demande expresse, sur une liste spéciale.

C'est ainsi qu'a été tenue, lundi dernier, dans une des dépendances du temple, la réunion préparatoire dont nous avons parlé, prélude du *referendum* définitif qui a eu lieu dans le même local, dimanche matin.

Cet appel aux électeurs avait pour but de leur demander, par *oui* ou par *non*, leur opinion sur l'attitude du Conseil presbytéral devant l'administration municipale, quant à sa prétention de rentrer en possession des immeubles.

Le scrutin, ouvert à onze heures et demie, sous la présidence de M. le pasteur Monod, avec MM. Minsen et *Goffin fils*, comme assesseurs, a été fermé à deux heures. Sur 85 électeurs qui ont pris part au vote, 16 ont voté *oui*, et 33 ont voté *non* ; 36 se sont abstenus. Quelques électeurs sont arrivés trop tard.

Le Conseil presbytéral se trouve ainsi en minorité, et la majorité de 17 voix de protestation signifie, dans les termes précis où la question a été posée, que les écoles de la rue Chanzy ne sont pas un « bien d'église » mais, un « bien d'enfants » qui doit être conservé à leur usage.

Sous cette réserve, le corps électoral continue son entière confiance au Conseil presbytéral, pour les affaires du culte, dépendant de son administration.

M. Paschal Grousset à Roubaix. — M. Paschal Grousset, député socialiste, fera, vendredi soir, à Roubaix, une conférence au théâtre Deschamps. C'est M. Paschal Grousset qui, les jours derniers, a porté, à la tribune, une accusation de crime de haute trahison contre M. le général de Galliffet, commandant d'armée.

La fête de Saint-Jean-Baptiste a été célébrée avec un éclat particulier dans la belle église du Ravennel. Le maître-autel avait été décoré avec beaucoup de goût pour la circonstance, et dans le chœur, du côté de l'épître, était exposée la relique insigne du saint précurseur que la paroisse a le bonheur de posséder. Après l'évangile de la grand'messe à laquelle assistaient un grand nombre de fidèles, M. le Curé a prononcé une chaleureuse allocution dans laquelle il a d'abord parlé de la nouvelle bannière du patron de l'église qu'il allait bénir en descendant de la chaire et qui serait désormais pour ses paroissiens le drapeau sous lequel ils se feraient un honneur de marcher à la conquête du ciel. Il a ensuite exposé à grands traits la vie de Saint Jean-Baptiste et en a déduit les sublimes enseignements qu'elle contient pour la défense des principes d'honneur et de vertu et la condamnation du vice.

Après le sermon, M. le Curé a bénit la bannière qui est une œuvre d'art magnifique et que les assistants ont justement admirée. La chorale de la paroisse, sous la direction de M. Albert Duhamel, a magistralement exécuté les chants de la grand'messe. Les enfants dont les voix de sopranos sont parfaitement exercées grâce aux soins intelligents de l'organiste de la paroisse, M. Rosticher, ont produit le meilleur effet dans l'interprétation du *Kyrie* et du *Sanctus* de la messe à deux voix égales de L. Delibes. Le chœur a été aussi favorablement apprécié dans le *Gloria* et l'*Agnus* de la messe brève de Durand et dand le *Credo* de Dumont. M. Hache, ténor du *Choral Nanaud*, a interprété d'une voix chaude et habilement maniée l'*Ave Maria* de Chérubini et le *Christe eleison* de Victor Delannoy.

Après la messe a eu lieu la bénédiction du T. S. Sacrement précédée du chant du *Tantum ergo* d'Haydn à deux voix par les enfants.

L'« Union syndicale des Vrais travailleurs de l'Industrie textile. — Cinq sections de l'« Union syndicale des Vrais travrilleurs de l'Industrie textile »; la 1re (Sacré-Cœur), à la « Branche de Houblon »; la 3e (Sainte-Elisabeth), chez M. Delespierre; la 4e (Saint Sépulcre), à l'« Orphéon »; la 5e (Wattrelos), à la « Vieille Commune »; la 6e (Croix), au « Dragon français », ont tenu, dimanche après-midi, à quatre heures, leur réunion mensuelle, consacrée à l'encaissement des cotisations individuelles, et à la discussion de certaines questions de détail concernant le service.

Jeudi prochain, 28 juin, à huit heures et demie du soir, commenceront pour tous les sociétaires en général, au local de la rue Pellart, sous la direction de M. l'abbé Bataille, les cours hebdomadaires d'études sociales.

Une voleuse qui se constitue prisonnière. — Les cris de : « Au voleur ! » se faisaient entendre, samedi soir, à 9 heures 1/2, place Sainte-Elisabeth, et mettaient en émoi les habitants du quartier et les agents de service au poste. Ceux-ci sortirent et virent une femme abandonner un panier sur la place et prendre la fuite. Ils ne purent la rejoindre. Le panier abandonné par elle contenait deux bouteilles de champagne et deux bouteilles de vin blanc, qui venaient d'être volées chez M. Désiré Parent, cabaretier rue de Lannoy. Vers dix heures, la voleuse est venue se constituer prisonnière. C'est une jeune fille de 21 ans, Joséphine Clabaut, voisine de M. Parent. Quelque temps après, sa logeuse, Mme Dion, venait déposer au poste de police plusieurs bouteilles de champagne, de vin ordinaire, des boîtes de sardines et autres objets, trouvés dans la chambre de Joséphine Clabaut et appartenant à M. Parent. La voleuse a été maintenue en état d'arrestation.

Les vols nocturnes. — L'audace des cambrioleurs ne connaît pas de bornes; dans la nuit de dimanche à lundi, ils ont fracturé la porte de M. Gosse, cabaretier, rue Archimède, 71, et, maîtres de la maison, ont fouillé tous les meubles et emporté une somme de.... quatre francs, qui se trouvait dans le tiroir du comptoir.

M. Clovis Bourgeois fils, entrepreneur de déménagements, rue Franklin, à Roubaix, nous prie de faire connaître qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, Clovis Bourgeois, agent d'affaires à Roubaix, et dont nous avons annoncé la condamnation par défaut à six mois de prison, prononcée par le Tribunal correctionnel de Lille.

La ducasse du Créchet. — De nombreux promeneurs se sont rendus, dimanche, sur le champ de foire du Créchet, place Saint Pierre, où étaient installés des manèges de chevaux de bois, des balançoires, la *Ferture Roubaisienne* et le *Moulin du Diable*.

C'est à 3 fr. 30 le kilog que se vendra, à partir du 16 juin, le délicieux beurre d'Oostcamp, qui arrive frais tous les jours, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales.

Beurre de conserves à des prix exceptionnels; conditions spéciales pour les hôteliers et les pâtissiers. 76573

Menus faits. — La police de sûreté a procédé, dimanche matin, rue Soubise, à l'arrestation de *Constant Callens, journalier*, rue de Lille, pour Degandt, inculpé de vol d'une courroie chez ses patrons, MM. Lecomte, Desprez et Cie, rue du Bois.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 30

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 450; Aux Halles (stalle 125); place d'Amiens, chez M. Mayol, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 38, chez M. Biondi, bon jamger; rue d'Halle, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières ; Boulanger, rue Maécampagne, 113; chez M. Mayot, angle des rues Latine et du Collège.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4; maison Tanghe-Verdonck, chez Mme v. Lebrun-Catteau, rue de Gand 91 ; chez M. Debuchy-Corset, rue du Tilleul, 16.

A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay Verdonck). Place de Béthune, 4; rue du Jardin, 64.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76570

Société des anciens officiers et sous-officiers belges. — La commission administrative, à l'honneur d'informer les sociétaires, que la prochaine assemblée générale aura lieu le dimanche 1er juillet à 3 heures très précises du soir. Ordre du jour : 1° Exposé de la situation financière de la société; 2° Résumé des opérations pendant l'année 1893-95; 3° Renouvellement de la commission; 4° Versement des cotisations mensuelles; 5° Questions diverses. Le port du insigne est de rigueur. Les anciens officiers et sous-officiers belges, qui ne font pas encore partie de la société, et qui désirent être admis, sont priés d'envoyer leur demande au plus tôt, au siège de la société, café Gambrinus, 2, rue du Pays, ils pourront être présentés à la prochaine réunion dont la date est fixée ci-dessus.

LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Le concours annuel organisé par la Société de Géographie aura lieu, cette année, le jeudi 12 juillet. Nous croyons devoir rappeler les dispositions principales du concours.

Enseignement secondaire. — Nul ne peut se faire inscrire en cette section s'il ne justifie de la qualité d'élève d'un établissement d'enseignement *secondaire* public ou privé. Exception faite pour les éducations particulières.

Garçons. — 1re série (Limite d'âge, 16 ans au 1er octobre de l'année du concours). *L'Europe moins la France.* 2e série (Limite d'âge, 15 ans au 1er octobre de l'année du concours). L'Asie, l'Afrique, l'Océanie.

Filles. — 1re série (Pas de limite d'âge). Géographie économique des cinq parties du monde. 2e série (Limite d'âge, 16 ans au 1er octobre de l'année du concours). La France et ses colonies.

Enseignement primaire (programme commun aux garçons et aux filles). — Les éducations particulières peuvent se faire inscrire dans cet ordre d'enseignement d'où sont exclus les élèves de l'enseignement secondaire.

Enseignement primaire supérieur. — Nul ne peut se faire inscrire dans cette section s'il a moins de 13 ans au 1er octobre de l'année du concours, ou plus de 18 ans au 1er octobre de la même année. On ne peut se faire inscrire dans deux séries à la fois.

1re série. — Géographie physique et économique de l'Asie et de l'Archipel Malais. Géographie physique, politique et économique de l'Europe. — 2e série. — Géographie de l'Océanie (moins l'Archipel Malais), de l'Amérique et de l'Afrique. — Explorations. — Notions de géographie économique.

Enseignement primaire élémentaire. — Section unique. (Limite d'âge, 14 ans au 1er octobre de l'année du concours). — La France et ses colonies. Le département du Nord.

Les inscriptions se font immédiatement : pour Roubaix chez M. Henry Bossut, président, Grande-Rue, n° 5, ou chez M. Leburque, secrétaire, rue de la Gare, et pour Tourcoing chez M. J. Petit-Leduc, secrétaire, rue des Poutrains, n° 42.

TOURCOING

La nouvelle maison à cheval sur la frontière. — On n'a pas oublié l'étrange découverte faite dernièrement, de plus de 50 lapins, dans une maison située à l'extrême-frontière, au lieu dit *La Rauche*, et on sait que l'occupant Yvo Vanhoutte, vieillard de 78 ans, a été condamné à Lille, à une peine de huit mois d'emprisonnement pour recel. Cette maison est depuis longtemps le lieu de rendez-vous des pires rôdeurs des environs. En vertu d'une commission rogatoire du Parquet de Courtrai, une nouvelle perquisition a été pratiquée samedi après-midi, dans ce légendaire logis, par le service de la sûreté; et c'était, cette fois, au lieu d'un vaste clapier, un véritable bazar; qu'on en juge :

Quantité de parapluies, d'ombrelles, de cannes, jupons, chemises, mouchoirs, serviettes, tabliers, blouses, porte-monnaie, épingles de cravate, broches, chaînes de montres, savons, flacons d'eau de toilette, et une infinité d'autres objets; de quoi charger plusieurs voitures!

On a de bonnes raisons de croire que pour la plus grande partie, tout cela provient de vols commis à Mouscron dans ces derniers temps. M. Lenoble, commissaire de police, a saisi cette extraordinaire pacotille.

Une expulsion d'anarchistes. — La gendarmerie a conduit dimanche après-midi, à la frontière, un convoi de 19 expulsés, parmi lesquels François Scherpereel, débourreur, âgé de 20 ans; et Octave Seigneur, sellier, âgé de 23 ans, né à Renaix ; tous deux résidant à Roubaix, connus comme anarchistes, et expulsés par arrêtés ministériels.

La nouvelle réglementation du service de la correspondance télégraphique. — En raison de l'intérêt que présente cette question, nous croyons devoir reproduire in-extenso les observations présentées par M. Félix Muller, à la séance du Conseil municipal de vendredi :

« Messieurs,

» Nous n'avons pas la prétention, les quelques collègues au nom de qui je parle et moi, de nous immiscer aux détails des administrations publiques. Mais, comme conseillers municipaux d'une ville d'industrie et de commerce, nous croyons qu'il est de notre devoir d'attirer votre attention sur la nouvelle réglementation du service de la correspondance télégraphique et de vous inviter à vous associer à nous pour prier M. le Maire d'exposer au gouvernement les inconvénients qui peuvent, à nos yeux, résulter de ces règles nouvelles.

» Par lettre circulaire du 24 mai dernier, Monsieur le receveur de la Poste informe les négociants de Tourcoing qu'en vertu du décret du 12 janvier 1894 modifiant la *réglementation du service de la correspondance télégraphique*, les télégrammes non munis d'une adresse régulièrement ne seront plus, à partir du 1er juillet prochain, distribués aux destinataires.

» Il ajoute, paraphrasant les instructions de la direction départementale :

» *Ne continueront plus à être considérées régulièrement* comme suffisantes dans les localités d'une certaine importance les adresses ne comportant que le nom du destinataire, même lorsque ce destinataire est seul de son nom à l'indicateur local. »

» *D'abord, qu'entend-on par* localité d'une certaine importance ?

» Une sous-préfecture de 2000 habitants est une ville d'une certaine importance, un chef-lieu de cantons de 65.000 habitants, comme Tourcoing, également.

» De plus il se peut, nous l'avouons, que deux personnes, *portant le même nom, habitent la même* ville et qu'un seul nom figure sur l'indicateur; et cependant nous ne pouvons comprendre que par crainte d'une indiscrétion, on emploiera d'une dépêche de la recevoir, d'autant plus que dans un cas pareil la responsabilité de l'indiscrétion ne retomberait pas sur l'administration. Enfin nous trouvons dangereuse la faculté conférée aux employés de délivrer ou de ne pas délivrer les dépêches dans certains cas.

» Bref nous émettons le vœu que l'Administration des télégraphes exige pour les télégrammes déposés à des bureaux francais l'adresse qu'elle jugera réglementaire et qu'elle veille comme par le passé à la distribution régulière des télégrammes en général, que l'adresse paraisse réglementaire ou non au bureau distributeur, sans laisser à ses employés la faculté éventuelle de léser, à l'abri de son nouveau règlement, les intérêts du public.

» *Je prie, comme je l'ai dit au début*, le Conseil municipal de se joindre à mes collègues, signataires du présent vœu, et à moi, pour inviter l'administration municipale à transmettre nos doléances à qui de droit.

» Félix Muller. »

Mouveaux. — *Conseil municipal. Séance du 24 juin.* — La convocation portait que la réunion aurait lieu aussitôt après la grand'messe; mais il était presque midi et demi quand on s'est trouvé juste en nombre pour délibérer, c'est-à-dire 11 conseillers, l'assemblée communale étant maintenant réduite à 21. M. Varasse-Bourgois, maire, préside.

Il est donné lecture de la lettre de M. le Préfet, en date du 16 juin, relative à la réalisation de l'emprunt de 9000 fr. pour dépenses diverses, voté à la séance du 24 mai dernier. Il avait été entendu qu'on se serait adressé au Crédit foncier de France pour les prêts communaux et actuellement de 4 fr. 40 0/0 ; mais la caisse de retraites pour la vieillesse fait des avances à des conditions plus avantageuses encore : 3 fr. 85 0/0 pour des emprunts remboursables dans le délai de 20 à 30 ans ; et le ministre a décidé qu'à l'avenir ce serait avec cet établissement, de préférence à tout autre, qu'il faudrait contracter. La première annuité de 900 et quelques francs, représentant 1 centime 76 centièmes additionnels, sera payable à partir de 1895. La différence entre 4,40, taux du Crédit foncier, et 3.85, représente une économie annuelle pour la commune de 18 fr. environ. Adopté sans observations.

Le terrain de l'Hospice. — La question est encore revenue une fois sur le tapis, à propos de la promesse de vente de M. Briet-Fremeaux, propriétaire à Roubaix; il s'agit de l'abandon à la commune d'une parcelle, de forme triangulaire, de la contenance de 392 m. c., au prix de 3 fr. 75 le mètre, soit au total 1468 fr. Dans une lettre précédente, M. Briet avait proposé de construire un tronçon d'agueduc d'environ 40 mètres, qui aurait dénoncté dans celui qu'il a fait établir sur sa propriété, en vue d'y bâtir des maisons, et la limite de l'emplacement du futur hospice; il demandait pour cela la somme de 400 francs.

La commune, qui ne compte pas, avant 15 à 25 ans, avoir les ressources nécessaires pour mener les travaux à bonne fin, trouve inutile de faire à présent cette dépense. De son côté, M. Briet, aux termes de sa promesse de vente, *par laquelle il ne s'engage que jusqu'au 1er* octobre prochain, fait d'expresses réserves en ce qui concerne l'écoulement des eaux. Il y a donc là une lacune qu'il est de toute nécessité de combler pour ne pas s'exposer à de graves difficultés pour l'avenir; et il devra faire jointe à la promesse de vente, que le tronçon d'agueduc pourra toujours être construit plus tard, *dans les* conditions proposées, soit par M. Briet, pour le prix de 400 fr. ou aux frais de la commune.

Les eaux de la Lys. — M. Montagné, capitaine des pompiers, et conseiller municipal, et M. Jean-Baptiste Lepers, adjoint, ont eu des pourparlers avec le Maire d'une commune intéressée dans la canalisation des eaux de la Lys, et qui cherche comme Mouveaux à obtenir une prise d'eau. Nous ne croyons pas devoir insister sur ce qui a été dit de part et d'autre, sinon qu'il serait de l'intérêt bien entendu de toutes les communes qui se trouvent dans le même cas de s'entendre, de se grouper, pour agir en commun. On aurait ainsi plus de chance d'arriver à un résultat.

M. J.-B. Lepers. — Quant aux chemins, où il est fait des canalisations, ils sont pour longtemps en mauvais état; ce n'est pas exagérer que de dire qu'ils coûtent trois fois plus à entretenir que ceux qui sont restés *intacts*; les villes de Roubaix et de Tourcoing doivent certainement intervenir dans une large mesure dans les dépenses de réparations.

M. Picavet. — A ce propos, Monsieur le Maire, j'appelle de nouveau votre attention sur l'état déplorable où se trouvent nos chemins récemment bouleversés par la canalisation; il n'y a pas seulement danger, et très grand danger, pour les voitures, mais même pour les piétons; ce sont de vrais cassecous.

Secours aux indigents étrangers. — Nous avons dit en son temps, qu'à la première séance de la session de mai, on avait voté une proposition de M. Vincent, portant qu'à partir du 1er juillet prochain, il ne serait plus accordé de secours aux étrangers qui ne seraient pas domiciliés dans la commune, depuis 5 ans au moins. Un dépêche-lecture d'une lettre de M. le Préfet, reçue le matin même, portant qu'il avait d'abord hésité à approuver cette délibération, dans ces termes généraux ; mais comme il n'y aura rien de changé en ce qui concerne les secours médicaux et pharmaceutiques, la proposition de M. Vincent, ainsi entendue, pourra recevoir son application, comme il a été dit.

M. Vincent. — Nous devons remercier M. le Préfet d'avoir bien voulu approuver cette mesure que je regarde comme de toute première utilité pour la commune. Maintenant, M. le Maire, je vous recommande tout spécialement la seconde partie de mon vœu, consistant à donner la plus large publicité à la décision qui va recevoir son application; qu'on placarde partout des affiches; qu'on prévienne tous les propriétaires qui louent à des étrangers; peut-être quelques-uns jugeront-ils de leur intérêt bien entendu, qu'il vaudra mieux avoir affaire à des Français !

Il était vraiment temps de s'arrêter sur cette pente; Mouveaux aurait fini par devenir le refuge de tous les chercheurs d'aventures. Il y a quelques jours, un habitant de Wasquehal est encore venu s'installer ici, avec sa famille ; et il dit à qui veut l'entendre que nous sommes plus larges ; que nous n'y regardons pas aussi près que là-bas !

La séance est levée à 1 heure 1/4.

Le rôle des poids et mesures. — Le rôle primitif de l'année 1894, de la contribution sur les poids, mesures et instruments de pesage, est mis en recouvrement, à partir de ce jour. Un délai de 3 mois est accordé pour adresser au Préfet une demande en dégrèvement, ou en réduction. Les réclamations doivent être accompagnées, sous peine de nullité, de l'extrait du rôle et des quittances des termes échus. Pour toute cote égale ou supérieure à 30 francs, la demande devra être rédigée sur papier timbré.

Roncq. — *Incendie de deux maisonnettes.* — Deux petites maisons isolées, couvertes en chaume, et situées au hameau du Blanc-Four, ont été, dimanche matin, la proie des flammes. Ces maisonnettes étaient occupées par deux cousins germains, ouvriers de fabrique, MM. Dervaux et Lejeune. A l'appel du tocsin, les pompiers de Roncq sont accourus, mais en dépit de leurs efforts, tout a été brûlé; quelques objets mobiliers seuls ont pu être préservés. Les dégâts qui, sont couverts par une assurance, sont évalués à trois mille francs. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

ÉTIQUETTES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Un incendie s'est déclaré, dimanche soir, rue d'Arras, chez M. Jereger-Giselon. Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Concerts et Spectacles

Croix. — Un grand concert suivi d'une magnifique tombola sera donné le 22 juillet, à 8 heures et demie précises chez M. H. Dhal, place St-Pierre, au bénéfice d'une famille nécessiteuse. Voici le programme :

Première partie. — Hymne à la nuit, double quatuor, choral roubaisien ; 2. Grand air pour ténor, A. Havez ; 3. Romance pour basse, P. Debruyne ; 4. Pluie d'or, air varié pour clarinette, G. Delaye ; 5. Romance pour baryton, G. Vanhulle ; 6. Monologue, H. Lefebvre ; 7. Chansonnette comique, D. D'Hont.

Deuxième partie. — 1. Carnaval de Venise, duo, G. Descamps et Roy ; 2. Grand air pour ténor, A. Havez ; 3. Romance pour basse, P. Debruyne ; 4. Carnaval de Venise, air varié pour clarinette, G. Delaye ; 5. Monologue, H. Lefebvre ; 6. Grand air d'Herodiade, pour baryton (Massenet), G. Vanhulle ; 7. Chansonnette comique, D. D'Hont.

PETITE CORRESPONDANCE

Futur bleu. — Dès le 15 septembre 1895, avec le consentement de vos parents. Vous pouvez choisir votre corps.

Un Roubaisien. — 1° Non ; mais il faut vous présenter à l'inscription, en même temps que les jeunes gens de votre classe, et réclamer votre qualité de fils d'étranger. 2° Non, si vous avez un frère plus âgé que vous, et de la même mère.

Les vieux P. et L. — Vous devez adresser chacun une requête (timbre 60 c.) à M. le Ministre de la Justice à Paris. Pour les pièces à joindre, passez à la Mairie (Bureau des élections).

G. L. 332. — Cette dénomination signifie que vous serez affecté dans un régiment, comme planton, ordonnance, employé, etc.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins suivants :

1° Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Millerand, affirmant la volonté de la Chambre de ne pas prolonger les garanties d'intérêt :

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin. — Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Coget, Dron, Graux, Evrard Eliez, Fanien, Hayez, général Jung, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, Pierre Legrand, Ribot, Rose, des Rotours, Sirol, Mallez, Taillandier, Weil-Mallez, Dussaussoy, Guillemin. — *Se sont abstenus* : MM. Cochin, Jonnart, Lambrecht, Lemire, de Montalembert. — *Absent par congé* : M. Dubois. — La Chambre des députés n'a pas adopté.

2° Sur l'ordre du jour de M. Bourgeois, approuvant les déclarations et l'attitude du gouvernement :

On voté *pour* : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Coget, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Hayez, général Jung, Lepez, Michau, Pierre Legrand, Ribot, Rose, Sirol, Mallez, Weil-Mallez. — N'ont *pas pris part au vote* : MM. Adam, Basly, Cochin, Defontaine, Dussaussoy, Guesde, Jonnart, Lamendin, Le Gavrian, abbé Lemire, Loyer, de Montalembert, Pichon, des Rotours, Taillandier. — *Absent par congé* : M. Dubois. — La Chambre des députés a adopté par 362 voix contre 12.

L'affaire de Cappelle. — Le *Progrès* annonce que M. Poutrain, maire de Cappelle, vient d'être suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral. Le *Progrès* ajoute que le parquet vient d'ouvrir une instruction contre M. Poutrain, qui aurait présenté au conseil de révision comme fils aîné de veuve, un conscrit ayant un frère plus âgé que lui.

Il aurait été, semble-t-il, convenable d'attendre les résultats de cette instruction avant de comparer, comme le fait le *Progrès*, l'honorable maire de Cappelle à Sapor !!

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du dimanche 24 juin.* — Madeleine Vermesse, rue d'Hem 13. — Alphonse Vandersnickt, rue Bernard 23. — Cornélie Florin, rue des Parvenus 38. — Palmyre Crommelynck, rue de la Lys, rue Delannoy 2. — Emilie Brismée, rue de Douvines, cour Fontier 23. — Auguste Caus, rue de la Conférence, cour Delet 4. — *Publications de mariage.* — Adolphe Klen, 33 ans, employé, rue Neuvilles, à Orgnies et Marie Marx, 25 ans, sans profession, à Roubaix. — Gustave Raquet, valet de chambre, à Roubaix et Leopoldie Dubois, femme de chambre à Valenciennes. — Joseph Heyman, négociant, à Roubaix et Henriette Dennery, sans profession, à Paris. — Emile Verleyen, 23 ans, ouvrier briquetier, à Roubaix et Emma Holvoet, 22 ans, ouvrière de fabrique, à Wattrelos. — Raymond Asez, 24 ans, employé, rue de Lille et Caroline Plas, 21 ans, tisserande, rue Newton, cour Couteau 20. — Jules Haly, 25 ans, sellier, rue du Fontenoy, cour Moreau 25 et Marie Bergeal, 25 ans, servante, rue Saint-Jacques 3. — Victor Campbyn, 35 ans, tisserand, rue de Béthune 5 et Marie Priem, 26 ans, soigneuse, rue de Béthun 15. — Charles Couque, 21 ans, employé, rue Franklin 45, chez Jean-Baptiste Lefebvre et Anna Coex, 21 ans, couturière, rue Franklin 45, chez Jean-Baptiste Lefebvre. — Louis Delbecque, 34 ans, tabletier, rue des Longues-Haies 45 et Marie Tantart, 34 ans, sans profession, rue des Longues-Haies 35. — Léopold Pesant, 23 ans, journalier, rue de Tourcoing 140 et Marie Stockman, 23 ans, soigneuse, rue de Tourcoing 140. — Hermaine Biewer, 20 ans, journalière, rue Vauucanson 20 et Gustave Delmotte, 21 ans, dévideuse, rue Saint Jean 4. — Gustave Dumarcy, 24 ans, tisserand, rue Monière 94 et Marthe Bataille, 24 ans, journalière, rue Molière 94. — Jules Dumoulin, 22 ans, tapissier, rue des Longues-Haies 241 et Hortense Denecy, 22 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies 241. — Théophile Vilain, 23 ans, employé, rue des Champs 12 et Elise Hurteau, 23 ans, sans profession, rue Blanchemaille 32. — Henri Danffe, 29 ans, apprêteur, rue de l'Hospice 12 et Marie Duvvis, 30 ans, servante, rue des Champs 22. — Louis Houttekins, 29 ans, dresseur, rue de Valenciennes 44 et Marie Landrien, 30 ans, bobineuse, rue Saint-Honoré 23. — Jean-Baptiste Hanssens, 26 ans, teinturier, rue de la Redoute 115 et Félicie Lantoine, 17 ans, journalière, rue de la Redoute 115. — Arthur Lelièvre, 23 ans, marchand boucher, rue de la Conférence 38 et Celina Carrette, 22 ans, tailleuse, rue de la Conférence 49. — Emile Molliez, 24 ans, apprêteur, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor 3 et Pauline Delecluse, 27 ans, ménagère, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor 3. — Modeste Rivière, 25 ans, maréchal-ferrand, place de la Liberté 6 et Victoire Denève, 20 ans, repasseuse, place de la Liberté 6. — Joseph Vanneuwer, ayseur, 22 ans, tisserand, rue Cugnot 50 et Charlotte Maquebeton, 21 ans, soigneuse, rue Cugnot 37. — Charles Roeryck, 34 ans, boucher, rue de Bouvines 63 et Mathilde Verbrugge, 22 ans, sans profession, rue Brême 8. — Henri Six, 22 ans, tisserand, rue de Courtrai, estaminet Delannoy et Marie Berrémans, 23 ans, tisserande, rue de Courtrai 14. — Auguste Cauvillier, employé de commerce, à Roubaix et Ipagenie Tucquet, sans prof